



[Urgent] Plainte contre mon chien

Par **Lartiste43**, le **25/06/2013 à 07:49**

Bonjour à tous, je ne sais pas où mettre ce sujet, donc si il y a un endroit plus approprié merci de me l'indiquer ou de le transférer.

Hier visite de la gendarmerie ...

Commençons par le commencement ... J'ai 23ans et cela fait 5ans et demi que Nala (mon Berger Allemand) fait parti de ma vie ! Je n'ai jamais eu aucun soucis avec elle, très obéissante, non fugueuse, et dans une propriété privé fermé par des portail d'environ 1m60/1m80 de haut.

Je vis à la campagne, dans un petit village tranquille mais avec des voisins qui n'apprécient pas les Berger Allemand car dixit : "c'est un chien méchant... !".

Mon problème, c'est que avant-hier (dimanche) en allant chercher quelque chose dans ma voiture, comme à mon habitude je laisse le portail ouvert ainsi ma petite Berger Allemand se promène autour de la voiture, mais avant-hier elle descend le chemin (20m) et regarde mes voisins qui parlent 100m plus bas ! Elle commence à courir sur place (en rond) mais tout en se rapprochant d'eux, la voisine crie, je rappelle ma Berger Allemand (que je n'ai pas perdu de vue) et qui remonte directement !

Hier en rentrant du travail, voici la venue de la gendarmerie ... car une plainte a été déposée contre mon chien (elle a été décrite... son oreille cassée la rend facilement reconnaissable) d'après les gendarme, la voisine aurait un certificat médical (je ne sais pas pour quel motif), et aurait déposée plainte car ma Berger Allemand l'aurait AGGRESSÉ !

Je dit immédiatement au gendarme que je ne comprends pas, en leur relatant les faits ci-dessus. Je leur demande alors si la voisine porte des traces de son AGGRESSION, mais d'après eux AUCUNE ...

Ils m'ont demandé de faire examiner mon chien (3 rendez-vous avec 1 semaine d'intervalle chez le vétérinaire) et de me présenter au plutôt à la gendarmerie ...

J'ai appelé immédiatement après le départ des gendarmes le vétérinaires qui s'occupent des tous nos chiens (Cane Corso de 9ans, Berger Allemand de 5ans et demi, Berger Belge de 1ans et demi et Cavalier king charles de 2ans .. et de tous les autres animaux, qui n'ont jamais eu aucun problèmes bien au contraire). Le vétérinaire me dit que cet examen ne se fait que pour les chiens : Mordeur et/ou Griffeur ... J'ai tout de même pris un rendez-vous le plus vite possible (aujourd'hui après le travail).

Maintenant voici mes

questionnements ... Je travail, mais ne gagne pas énormément (contrat précaire) et le fait de payer des examens pour mon chien (et peut-être le médecin de la VICTIME) me son inacceptable ...
Pourquoi devrais-je payer pour quelques choses d'irréel ?
Mes questions :
- peut-elle porté plainte (avoir porté plainte) pour "frayeur" ? se que je pourrais, à la limite concevoir ... mais qui ne justifierais pas toutes mes futures dépenses.
- puis-je demander le certificat médical de la VICTIME ? Si, non présentation du certificat, puis-je refuser que ça aille plus loin ?
- puis-je avoir un recoure pour annuler/refuser la plainte ?
- si impossibilité d'annuler/refuser, et donc obligation de faire les examens, puis-je demander que ce soit la soi-disant VICTIME qui paye ces frais ? si oui, comment dois-je procéder afin de ne rien payer ?
- suis-je obliger de faire les examens alors que ma Berger Allemand n'a rien fait ?
Voilà, j'oublie peut-être d'autres question, mais dans tous les cas, je vous remercies par avance pour vos réponses, et votre aide.

Par **amajuris**, le **25/06/2013** à **09:33**

bjr,
déjà si plainte il y a ce n'est pas contre votre chien mais contre vous. vous êtes fautif pour avoir laissé votre chien non attaché sur le domaine public.
si votre voisine a porté plainte, vous devez attendre la suite de l'enquête.
vous n'avez pas le pouvoir de faire retirer la plainte.
ce sont les enquêteurs qui doivent avoir le certificat médical si l'affaire va au tribunal, vous en aurez connaissance à ce moment la.
quant à faire payer les frais, il ne faut pas rêver, à moins que vous demandiez des dommages et intérêts en portant plainte contre sa plaint si celle-ci se révèle injustifiée.
quant on possède beaucoup d'animaux comme vous, il faut prévoir les frais de vétérinaire.
comme vous devez être assuré, vous pouvez contacter votre assurance.